



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Toulouse, le **24 MAI 2022**

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le président de Toulouse
Métropole
6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5

Objet : Note d'enjeux de l'État et Porter à Connaissance (PAC) pour l'élaboration du PLU intercommunal valant PLH de Toulouse Métropole

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole a été annulé par jugements des 30 mars et 20 mai 2021 en considérant notamment que l'analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles et la justification des objectifs de modération de cette consommation présentaient des insuffisances substantielles au regard des exigences du code de l'urbanisme. Par délibération du 10 février 2022, le conseil de la Métropole a prescrit l'élaboration d'un nouveau PLUi-H.

Cette seconde élaboration constitue une opportunité pour inverser la tendance, dans le sens de la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite « loi climat et résilience », en combinant l'innovation et l'intelligence collective qui caractérisent le territoire. Les crises successives liées à la situation sanitaire, au dérèglement climatique et au contexte géopolitique actuel questionnent le modèle de développement et les priorités de la Métropole.

Je tiens à saluer d'ores et déjà l'engagement de la Métropole dans cet exercice complexe mais nécessaire qui, croisé au projet d'élaboration du SCoT de la Grande Agglomération Toulousaine en cours et à vos engagements (acte 2 du PCAET) vers une stratégie bas carbone, prend tout son sens. Ces engagements ne peuvent être traités qu'à une échelle de territoire pertinente, celle de l'EPCI. C'est d'ailleurs le sens du contrat métropolitain de relance et de transition écologique, signé le 24 décembre 2021, qui traduit cette ambition.

Service Territorial – Pôle Territorial Nord
Unité Portage Politique – Grande Agglo Toulousaine
Affaire suivie par : Johan Lavielle
Mél : johan.lavielle@haute-garonne.gouv.fr
Tél. : 05 81 97 73 06
1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE CEDEX 9
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

Les services de l'État vous avaient transmis fin 2015 une note d'enjeux dans le cadre des travaux d'élaboration du premier PLUi-H. L'analyse croisée des enjeux, proposée en 2015, reste toujours d'actualité. Néanmoins, j'ai souhaité sa mise à jour au regard de la crise sanitaire, sociale, économique, écologique et climatique que nous traversons et des nouvelles réglementations intervenues depuis. Cette note se décline en 4 grands enjeux :

1 Concevoir un aménagement du territoire résilient pour faire face au changement climatique

- relever le défi du renouvellement urbain pour lutter contre l'étalement ;
- corréliser l'aménagement du territoire au développement de l'offre en mobilité dans l'ambition d'une métropole compacte et connectée ;
- préserver et développer les puits naturels de carbone en valorisant les espaces agricoles, naturels et forestiers et leurs fonctionnalités.

2 Habiter le territoire en assurant un cadre de vie favorable à la population tout en diminuant l'empreinte carbone des aménagements

- favoriser un développement soutenu et équilibré d'un habitat durable en encourageant une plus grande mixité sociale et générationnelle ;
- veiller à la qualité des aménagements et mettre l'accent sur la sobriété énergétique des constructions par l'utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale, traiter les situations de dégradation d'îlots à l'échelle des projets urbains ;
- prévenir l'exposition aux risques, nuisances et polluants de la population.

3 Accompagner la résilience et la transition de l'économie toulousaine

- engager le recyclage des zones d'activités économiques et commerciales ;
- accompagner la transformation de l'économie toulousaine ;
- valoriser l'agriculture, support d'une souveraineté alimentaire du territoire au plus proche de ses consommateurs.

4 Penser la transition à toutes les échelles en poursuivant les partenariats de coopération territoriales au sein de la métropole et avec les territoires périphériques et ruraux

Cette note est accompagnée d'une annexe qui vient préciser ou compléter ces différents enjeux. Dans la mesure où ce document d'urbanisme aura valeur de PLH, une partie importante de l'annexe est dédiée à l'enjeu de développement équilibré de l'habitat en privilégiant la mixité sociale.

Enfin, vous trouverez également sous un format électronique le Porter à Connaissance Urbanisme (PAC) qui intègre l'ensemble des éléments de portée juridique ou normative que le PLUi-H doit respecter ainsi que les projets d'infrastructures de transport ou d'équipements portés par l'État. Il est disponible sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-durable-du-territoire/Planification/Le-Porter-a-Connaissance-PAC-de-l-Etat-des-PLU-et-PLUi>.

Le Porter à Connaissance sur le volet Habitat est également adossé à ce courrier.

Les services de la direction départementale des territoires (DDT) se tiennent à la disposition de Toulouse Métropole pour poursuivre le travail partenarial engagé dans le cadre de cette nouvelle élaboration.

Je mesure pleinement la difficulté de conduire ce projet ambitieux qui se doit d'apporter des solutions concrètes et durables aux mutations environnementales, énergétiques, économiques et sociales à l'œuvre.

Étienne GUYOT

